

21.11.2018 - 14:39 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse: Reproches graves? La voix de l'institution suffit (Prise de position 43/2018)

Bern (ots) -

Parties: Université de Genève c. «Le Courrier»

Thèmes: Recherche de la vérité / Audition lors de reproches graves / Accusations anonymes

Plainte rejetée

Résumé

Le Conseil suisse de la presse a rejeté une plainte d'Yves Flückiger, recteur de l'Université de Genève, contre «Le Courrier». Le quotidien genevois se voit reprocher un article paru le 12 décembre 2017 sur son site internet puis le jour suivant dans l'édition papier, texte qui aurait violé la «Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste» en plusieurs points. L'article relate l'existence d'une pétition adressée au Grand Conseil genevois demandant l'invalidation de la nomination de la directrice de l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'Université de Genève, au motif qu'elle aurait bénéficié de passe-droits. La commission des pétitions du Grand Conseil entend donner une suite à l'affaire. Elle a établi un rapport rendu public, dans lequel diverses personnes mettent en cause cette nomination. L'article tire aussi du rapport le point de vue d'Yves Flückiger, recteur de l'Université de Genève, lequel réfute ces accusations, insistant sur la régularité de la nomination de la directrice de l'ISE et sur les compétences de cette dernière.

Le principal grief émis par Yves Flückiger est que l'auteur de l'article aurait dû contacter la directrice de l'ISE, mise en cause. Le Conseil suisse de la presse est pour sa part d'avis qu'il aurait été certes judicieux de lui donner la parole. Mais en répercutant largement le point de vue du recteur, donc de l'institution, qui défend tant la nomination que les compétences de la directrice de l'ISE, le journaliste n'a pas violé la «Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste». La plainte est donc rejetée.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100822406> abgerufen werden.